



## Ordre de bourse pour parts ordinaires de la Banque WIR soc. Coopérative (No de valeur 263'554)

---

Marché OTC (Banque Cantonale Bernoise; money-net.ch)

Je donne / Nous donnons l'ordre d'achat/de vente de \_\_\_\_\_ (nombre) parts ordinaires.

**Achat**

**Vente**

**Limite** \_\_\_\_\_ CHF par titre (échelonnement du cours par tranches de 0,25 CHF)

ou

**au mieux**

Cet ordre est valable jusqu'au \_\_\_\_\_

La somme résultant du décompte de l'achat / vente vous sera créditée / débitée le jour de la transaction (+2 jours ouvrables) sur votre compte CHF / compte d'épargne / compte d'épargne bonus / compte d'épargne 60+.

Si le présent ordre porte sur la vente de parts ordinaires, et s'il peut être exécuté, il doit en tout état de cause être considéré comme une cession des droits patrimoniaux y afférents en faveur de l'acquéreur concerné resp. comme autorisation de la Banque WIR à céder les parts ordinaires à l'acquéreur concerné.

Le client accuse réception des conditions générales et accepte que celles-ci s'appliquent - sous réserve de conventions contraires - aux relations entre le client et la Banque.

M. / Mme / Entreprise	
Nom / Prénom	_____
Adresse exacte	_____
NP / Lieu	_____
No. compte	_____
Date	_____
Signature	_____

Les ordres peuvent être transmis par écrit par poste (**Banque WIR soc. coopérative, Dép. Finances: parts ordinaires, case postale, 4002 Bâle**) ou par fax au **061 / 277 93 08**.